Bail locatif signé à deux

Par Mahud

Bonjour,

Je suis en séparation avec mon ex-conjointe avec un bail signé à deux, je voulais savoir si il était possible que ma conjointe est donné un préavis d'un mois et moi un préavis de 3 mois car elle n'a pas voulue signé qu'on rendez le logement à deux, et à fait ça démarche de son côté mais je sais pas si elle a demandé un préavis d'un mois ?
Je ne peut pas payer seul le loyer (trop chère pour 1 personne)
Merci d'avance,

Cordialement
Julien

Par janus2

Bonjour,
Votre ex dispose t-elle d'un motif de préavis réduit à un mois ?

Par Mahud

Le problème c'est que je n'ai plus aucune nouvelle elle ne réponds plus, elle est il possible que je me retrouve seul à payer pendant 3 mois et elle 1 mois alors que je souhaite moi non plus garder le logement ?

Par yapasdequoi

Bonjour
Sivous n'êtes pas mariés ni pacsés,ce n'est pas votre "conjointe" mais "compagne " ou "concubine"
Dans ce cas vous êtes colocataires et solidaires du bail pour le paiement.
Et vous devez donner individuellement votre congé.

Votre compagne peut avoir obtenu un préavis de 1 mois pour elle seule, certains critères s'appliquent à un seul colocataire.

Toutefois elle reste solidaire pendant 6 mois après la fin de son préavis. Ceci protège le bailleur, mais pas vous : si elle paye à votre place, elle pourra vous demander remboursement.

Le mieux c'est de donner votre congé au plus vite, sachant que le plus rapide est en mains propres contre signature d'un double par le bailleur.

Ensuite, vous ne devriez payer que jusqu'à l'entrée du locataire suivant.